

Procès-verbal de la 176^e assemblée générale

tenue le 11 septembre 2018 à 11h30 au local 2-53-284

Présences : 64 membres.

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.....	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.....	1
3. Adoption de l'ordre du jour.....	1
4. Adoption du procès-verbal de la 175 ^e assemblée générale tenue le 25 avril 2018, et suites.....	2
5. Informations :	2
5.1 Nouvelles de la FNEEQ.....	2
5.2 Activité du 50 ^e le vendredi 30 novembre.....	2
5.3 Politique sur les violences sexuelles.....	2
5.4 Ressources.....	2
5.5 Campagne électorale.....	2
5.6 Révision du programme en Sciences de la nature.....	2
5.7 Comité de perfectionnement.....	3
6. Coût de l'utilisation des forfaits de téléphone cellulaire des militant.es.....	3
7. Mandat : programme d'insertion et développement professionnel.....	4
8. Élections.....	5
Élection à la présidence et au secrétariat d'élection.....	5
8.1 Commission des études.....	5
8.2 Conseil d'administration.....	5
8.3 Comité consultatif sur la recherche (3 postes à combler).....	6
8.4 Comité d'éthique de la recherche (2 postes à combler, dont un poste de substitut).....	6
8.5 Comité du 50 ^e anniversaire du Cégep de Sherbrooke (2 postes à combler).....	6
8.6 Comité de la réussite éducative et de la persévérance scolaire (5 postes à combler).....	6
9. Mandat pour une plage commune.....	6
10. Création d'un comité syndical: comité interculturelité, discrimination systémique au travail et éducation.....	7
11. Divers.....	7
12. Levée de l'assemblée.....	7

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 176.1

« Il est proposé de désigner Philippe Langlois président de l'assemblée. »
Steve McKay propose et Catherine Ladouceur appuie.
Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 176.2

« Il est proposé d'accepter les nouveaux membres suivants : Robert Beaudette, César Augusto Castillo Losada (Langues modernes), Julien Bosco (Technologies du génie électrique), Marie-Hélène Beaudry (Géographie) et Jean-Pascal Labelle-Hallée (Sociologie) »
Louis Desmeules propose et Josée Morais appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 176.3

« Il est proposé d'accepter l'ordre du jour tel que présenté. »
Jean-Thomas Courchesne propose et Claude Belzile appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la 175^e assemblée générale tenue le 25 avril 2018, et suites.

Résolution 176.4 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 175^e assemblée générale tenue le 25 avril 2018 tel que présenté. »
Mathieu Deschamps propose et Renaud Santerre-Crête appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Corrections à apporter au procès-verbal :

- Il faut lire Daniel Loiselle plutôt que Michel Gagné à la présidence d'assemblée.
- En 7.2, au poste de président, il faudrait ajouter « Résultat du vote secret » : Steve Mckay.

Suites au procès-verbal :

- Les suites reviennent dans l'ordre du jour de cette assemblée générale.

5. Informations :

5.1 Nouvelles de la FNEEQ.

- Steve Mckay nous informe de l'élection d'une nouvelle présidente, Caroline Quesnel, ainsi que d'une nouvelle vice-présidente, Josée Chevalier.
- Il y aura une réunion du regroupement cégep les jeudi 13 et vendredi 14 septembre auquel des membres de l'exécutif participeront.
- Il y aura bientôt formation de comités de négociation. Nous invitons les membres à s'y impliquer.

5.2 Activité du 50^e le vendredi 30 novembre.

Anne-Marie Leblanc annonce le gala du 50^e anniversaire du SPECS qui se tiendra à la cafétéria le vendredi 30 novembre et qui sera gratuit. Tous nos membres sont conviés, ainsi que les membres retraités.

5.3 Politique sur les violences sexuelles.

- Jean Fradette présente le travail du comité en vue de l'élaboration d'une politique en lien avec les violences sexuelles et d'un code de conduite lié aux relations intimes.
- Le comité se réunira pour la première fois cette année le 20 septembre.

5.4 Ressources.

- Michael Labarre expose l'état de la surembauche. Les prévisions montrent actuellement que nous aurions récupéré 2 ETC, ce qui diminuerait le déficit à 5 ETC.
- **Effectif étudiant** : un creux de vague est prévu jusqu'en 2020. Cette année, à la première semaine, 300 étudiants inscrits n'avaient pas les préalables pour être admis.
- **Chantier 18-19** : Cette année, l'objectif est d'étudier le modèle de calcul de l'allocation de ressources pour les coordinations départementales.

5.5 Campagne électorale.

- Steve Mckay présente le travail de l'exécutif de compilation des propositions des partis sur l'enseignement collégial.
- Nous dévoilons l'affiche « Le réseau collégial national a 50 ans : Gardons-le fort ! » dessinée par Josée Morais.

5.6 Révision du programme en Sciences de la nature.

Jean Fradette explique que les universités sont inquiètes face au devis proposé et envisagent d'évaluer les diplômes en fonction du cégep émetteur. La révision du programme de Sciences humaines pourrait précéder celle de Sciences de la nature.

5.7 Comité de perfectionnement.

- Geneviève Charest, Lucas Deschênes et Mathieu Deschamps du comité perfectionnement présentent les nouvelles mesures financières offertes aux enseignant.es pour leur perfectionnement.
- Actuellement, l'allocation disponible est de 500 \$. Les nouvelles règles donneraient la chance à certain.es enseignant.es de se faire rembourser jusqu'à 1000 \$ pour leur formation.
- Le formulaire sera mis en ligne bientôt.
- Le comité présente les modalités d'octroi du financement, ainsi que des exemples de cas particuliers.
- Les modalités du tirage au sort restent à définir plus précisément.

6. Coût de l'utilisation des forfaits de téléphone cellulaire des militant.es.

Mikhael Kowalak présente la recommandation suivante :

Proposition concernant le coût de l'utilisation des forfaits de téléphone cellulaire

- Considérant que plusieurs membres du comité exécutif utilisent leur téléphone cellulaire pour des fins syndicales;
- Considérant que dans un souci de transparence et pour éviter les éventuels abus, le comité exécutif souhaite mettre en place une politique;
- Considérant que le comité exécutif veut être équitable dans la gestion des compensations;
- Considérant la nécessité de répondre aux besoins du syndicat en termes de télécommunications tout en visant une saine gestion des cotisations;

Résolution 176.5

« Il est proposé de modifier, dans la Politique de remboursement du SPECS-CSN, la section portant sur l'usage du téléphone cellulaire dont le libellé d'origine est :

Frais de cellulaire

L'agent de grief doit être joignable par téléphone cellulaire à de nombreuses occasions. Considérant cette situation, le SPECS-CSN rembourse à l'agent possédant déjà un téléphone cellulaire les frais supplémentaires encourus par lui en raison de l'utilisation de son téléphone à des fins professionnelles. Ce montant devra être fixé par le Bureau exécutif.

et de le remplacer par :

Usage du téléphone cellulaire pour des fins syndicales

Le comité exécutif, après son approbation, peut accorder une compensation pour assumer certains des frais générés par l'utilisation de téléphone cellulaire pour des fins syndicales.

La trésorerie sera transparente à l'endroit de l'ensemble des membres du syndicat en s'assurant que les prévisions et rapports financiers prévoient un poste budgétaire spécifique à cet effet.

Le comité exécutif peut mettre fin à toute compensation déjà approuvée s'il juge que le mandat syndical de la personne visée ne le justifie plus.

◦ Pour une personne utilisant son téléphone cellulaire personnel :

Le comité exécutif peut accorder une compensation monétaire à une personne utilisant son téléphone cellulaire personnel. Tout bénéficiaire de cette mesure reçoit la même compensation, laquelle est déterminée par le comité exécutif pour la durée de l'exercice financier.

◦ Pour une personne ne possédant pas de téléphone cellulaire personnel :

Le comité exécutif peut autoriser l'abonnement à un forfait de téléphone cellulaire, incluant un appareil. L'appareil appartiendra au SPECS-CSN et le forfait sera au nom du SPECS-CSN. »

Lucas Deschênes propose et Danya Lavoie appuie.
Adoptée à l'unanimité.

7. Mandat : programme d'insertion et développement professionnel.

Jean Fradette présente la recommandation suivante :

Proposition concernant le déploiement du programme d'insertion et de développement professionnel pour un nouvel enseignant ou une nouvelle enseignante

- Attendu que l'assemblée générale du SPECS a adopté le 13 septembre 2017 sept principes guidant les travaux pour la création d'un programme d'insertion et de développement professionnel pour les nouveaux enseignants et les nouvelles enseignantes,
- Attendu que la direction a accepté cette version des principes de l'assemblée générale, ce qui a permis de poursuivre les travaux durant l'année 2017-2018,
- Attendu que l'assemblée générale du SPECS a adopté le 13 septembre 2017 une proposition faisant référence à quatre étapes dans le programme :
 - une première étape durant laquelle se fait une réflexion par le nouvel enseignant ou la nouvelle enseignante sur un ou des aspects de son travail (notamment la pédagogie) en collaboration avec des collègues du corps professoral ou des conseillers ou conseillères pédagogiques;
 - une seconde étape durant laquelle il y aurait échange avec le ou la DEP sur la réflexion réalisée à la première étape, sur certains besoins de l'enseignant ou de l'enseignante, sur ses projets ou sur ses aspirations;
 - une troisième étape durant laquelle se ferait une réflexion sur l'appréciation formative de l'enseignement du nouvel enseignant ou de la nouvelle enseignante, appréciation obtenue grâce à des pratiques convenues entre la direction et le SPECS;
 - une quatrième étape durant laquelle il y aurait un échange avec le ou la DEP sur la réflexion réalisée à la troisième étape, sur l'intégration dans la vie départementale ou sur les aspirations du nouvel enseignant ou de la nouvelle enseignante;

Résolution 176.6

« Il est proposé d'adopter les balises additionnelles suivantes quant au programme d'insertion et de développement professionnel :

- pour les fins du programme, un.e nouvel.le enseignant.e serait une personne qui enseigne pour la première fois au Cégep de Sherbrooke;
- chacune des étapes 2 et 3 ne peut être amorcée sans que la précédente ne soit réalisée;
- l'échéancier pour le déploiement du programme est tel que
 - l'étape 1 se déploie dès que l'ancienneté prévue à la fin de la session en cours atteindra au moins 0,4 année;
 - l'étape 2 se déploie dès que l'ancienneté prévue à la fin de la session en cours atteindra au moins 0,8 année;
 - l'étape 3 se déploie dès que l'ancienneté prévue à la fin de la session en cours atteindra au moins 1,2 année et que l'enseignant.e se voit attribuer à une session donnée une tâche dans laquelle au moins 50% de celle-ci lui est directement destinée pour toute la durée de la session;
 - l'étape 4 se déploie au plus tard 1 an après l'étape 3 ou, si ce n'est pas possible, à l'obtention de la prochaine tâche suivant ce délai d'un an.

- une seule fois dans cet échéancier, un.e nouvel.le enseignant.e peut invoquer que la lourdeur de sa tâche justifie que l'étape où elle ou il est rendu est repoussée d'une session. »
Jean Fradette propose et Catherine Ladouceur appuie.

Proposition d'amendement :

Il est proposé d'ajouter à la fin de la phrase « pour les fins du programme, un.e nouvel.le enseignant.e serait une personne qui enseigne pour la première fois au Cégep de Sherbrooke » l'élément suivant : « à l'enseignement régulier. ».
Mathieu Deschamps propose et Renaud Santerre-Crête appuie

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

Vote sur la proposition amendée :
Adoptée à l'unanimité

Au cours de la discussion, les éléments suivants ont été soulevés :

- Suite à une question portant sur l'appréciation par les étudiant.e.s, Jean Fradette explique que le travail n'est pas complété et que les prochaines discussions devraient porter sur cet aspect du programme.
- Une personne de l'assemblée s'inquiète du nombre d'heures que pourraient prendre ces étapes ? Jean Fradette répond que la direction va produire un guide pour baliser le processus.
- Une autre personne souhaiterait que l'on précise ce que l'on entend par « nouvel.le enseignant.e » pour bien distinguer les enseignant.es à la formation continue et celles et ceux à la formation régulière.

8. Élections.

Élection à la présidence et au secrétariat d'élection

Résolution 176.7 « Il est proposé de désigner Philippe Langlois président d'élection et Mathieu Poulin-Lamarre secrétaire d'élection. »
Steve McKay propose et Catherine Ladouceur appuie.
Adoptée à l'unanimité.

8.1 Commission des études.

Famille des Techniques physiques (mandat 2018-2019 et 2019-2020);

Période de mise en nomination :

- Jean Fradette propose Alexandre Brizard (il accepte).

Alexandre Brizard est élu par acclamation.

8.2 Conseil d'administration.

Mandat 2018-2019 et 2019-2020 (pour terminer le mandat d'Alexandre Genest).

Période de mise en nomination :

- Anissa Laplante propose Véronique Taschereau (elle accepte).
- Tarik Rahem propose Nicolas Caron (il accepte).
- Geneviève Deschênes propose Lucas Deschênes (il accepte).

Juste avant de procéder au vote secret, Lucas Deschênes retire sa candidature.

- **Véronique Taschereau** est élue à majorité.

8.3 Comité consultatif sur la recherche (3 postes à combler).

Période de mise en nomination :

- Le président d'élection soumet la procuration d'Olivier Domingue.
- Le président d'élection soumet la procuration de Melissa Blandford.
- Tarik Rahem propose Marie-Hélène Laprise (elle accepte).

Olivier Domingue, Melissa Blandford et Marie-Hélène Laprise sont élus par acclamation.

8.4 Comité d'éthique de la recherche (2 postes à combler, dont un poste de substitut).

Aucune candidature n'est soumise. L'élection est remise à la prochaine assemblée.

8.5 Comité du 50^e anniversaire du Cégep de Sherbrooke (2 postes à combler).

Période de mise en nomination :

- Yvon St-Jean se propose.

Yvon St-Jean est élu par acclamation.

8.6 Comité de la réussite éducative et de la persévérance scolaire (5 postes à combler).

1. Secteur A (mandat 2018-2019 et 2019-2020);
2. Secteur B (mandat 2018-2019 et 2019-2020);
3. Secteur C (mandat 2018-2019 - 1 an);
4. Secteur D (mandat 2018-2019 - 1 an);
5. Formation continue (mandat 2018-2019 et 2019-2020).

Période de mise en nomination :

- Geneviève Deschênes propose Lucas Deschênes pour le secteur A (il accepte).
- Jolyane Arsenault propose Rachel Mayrand pour le secteur D (elle accepte).
- Chantal Gauvreau propose Nicolas Caron pour le secteur C (il accepte).
- Tarik Rahem propose Marie-Hélène Laprise pour le secteur B (elle accepte).

Lucas Deschênes (secteur A), **Rachel Mayrand** (secteur D), **Nicolas Caron** (secteur C) et **Marie-Hélène Laprise** (secteur B) sont élus par acclamation.

9. Mandat pour une plage commune.

Michael Labarre présente la recommandation suivante :

Mandat pour une plage horaire commune

- Considérant la difficulté que l'organisation scolaire a à créer un horaire qui respecte les contraintes de plusieurs enseignant.es qui participent à des comités institutionnels;
- Considérant qu'une plage horaire commune permettrait de réduire de façon notable les difficultés liées au respect des diverses contraintes des enseignant.es pour les activités tenues au cégep;
- Considérant qu'une plage horaire commune permettrait la tenue de l'ensemble des assemblées générales syndicales en journée, sans la contrainte de s'en tenir au moment des assemblées étudiantes;
- Considérant qu'une plage horaire commune faciliterait la participation des membres aux assemblées générales syndicales.

Résolution 176.8

« Il est proposé :

- 1) que l'assemblée générale du SPECS-CSN mandate le comité exécutif pour étudier les effets de la mise en place d'une plage horaire commune;
- 2) que suite à cette étude, le comité exécutif présente à l'assemblée générale les conclusions auxquelles il est arrivé. »

Michael Labarre propose et Félix Morin appuie.

Adoptée à la majorité.

- Des membres demandent au comité exécutif d'être particulièrement attentif aux effets de la plage horaire commune sur les différents départements et sur le nombre de cours après 17h30 ou en soirée.

10. Création d'un comité syndical: comité interculturelité, discrimination systémique au travail et éducation.

Mikhael Kowalak présente la recommandation suivante :

Création d'un comité syndical « comité interculturelité, discrimination systémique au travail et éducation »

Résolution 176.9

« Il est proposé que l'assemblée générale mette en place un comité local « comité interculturelité, discrimination systémique au travail et éducation. » »

Mikhael Kowalak propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

11. Divers.

Aucun point.

12. Levée de l'assemblée.

Résolution 176.10

« Il est proposé de lever l'assemblée. »

Michael Labarre propose et Jean Fradette appuie.
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 14h10.

Steve Mc Kay, président

Mathieu Poulin-Lamarre, secrétaire